PARCOURS HISTORIQUE SUISSE

& Ses symboles typiques

Du 31 juillet au 02 août 2023

PROGRAMME

3 jours et 2 nuits

JOUR 1 - 31.08

LUCERNE
Matin : Rendez-vous à la gare de Lucerne.
Visite guidée de la vieille ville de Lucerne.
Pique-nique en ville (à votre charge).
Après-midi : Train à crémaillère le plus raide du monde avec une pente à 48 % pour aller au Mont Pilatus.
Petite randonnée de 4 km jusqu'à Tomlishorn (2128 m).
Restaurant et nuitée à l'hôtel à Buochs

JOUR 2 - 01.08

SUR LES TRACES DE GUILLAUME TELL
Petit-déjeuner.
Visite de la ville d'Altdorf.
Brunch du 1er août à la ferme.
Visite la chapelle de Tell.
Nuitée à l'hôtel à Buochs

JOUR 3 - 02.08

LA CRÉATION DE LA SUISSE EN 1291
Petit-déjeuner.
Visite de la vieille ville de Schwyz et son musée national de Suisse.
Bateau.
Visite de la prairie de Grütli, le lieu de la fondation de la Suisse en 1291.
Restaurant sur place.
Retour à Brunnen en bateau au milieu de l'après-midi.

STIFTUNG DENK AN MICH

RENDEZ-VOUS

DÉPART
Le 31 juillet
à Lucerne à 9h00

RETOUR
Le 2 août 2023
à Brunnen à 16h00 environ

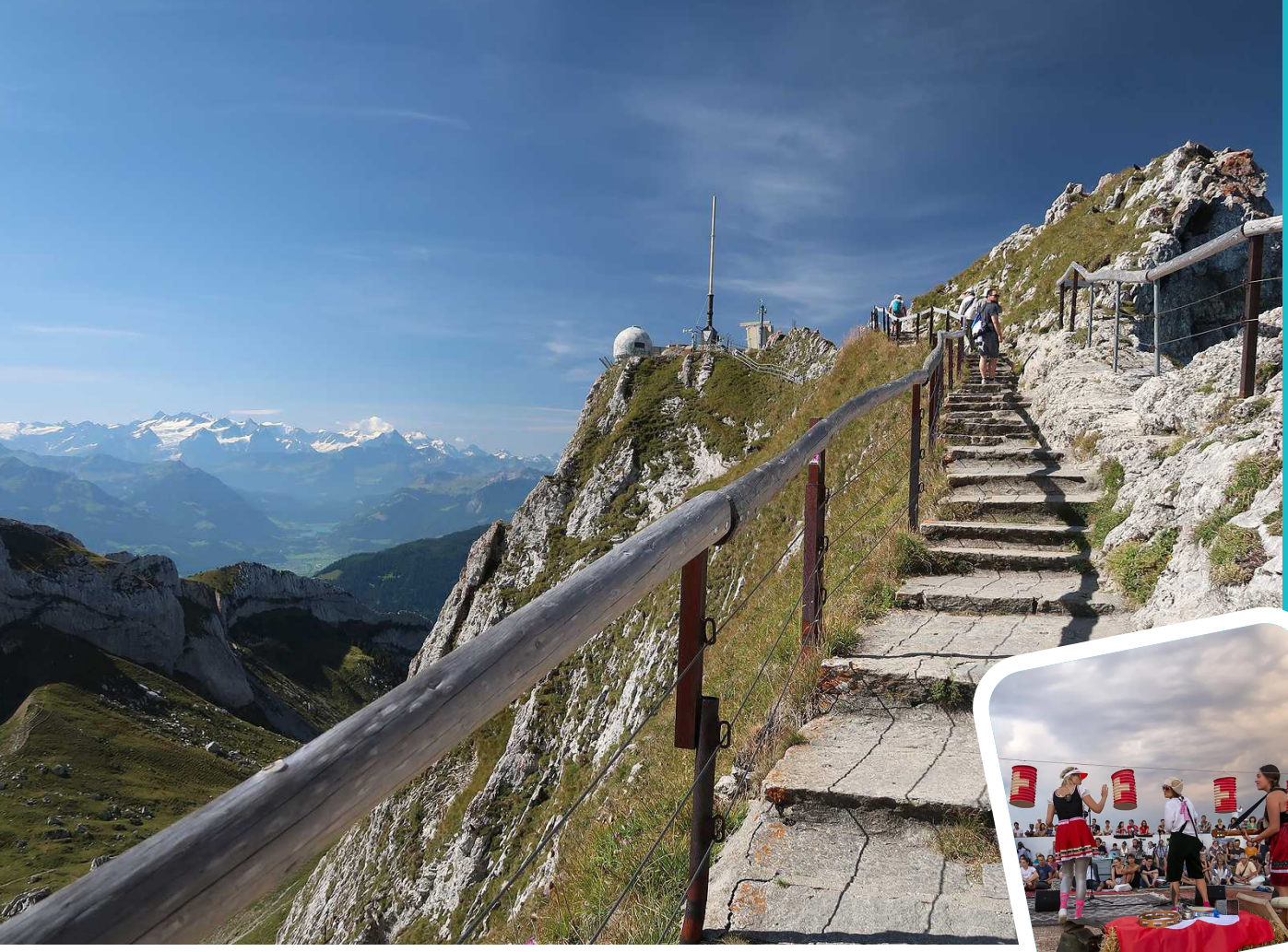

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Le transport avec sa propre voiture
- Le pique-nique du lundi midi
- Les boissons pendant les repas
- Les assurances annulation, accidents et rapatriement
- Les frais de dossier (20 euros)

LE PRIX COMPREND

- Le logement pour 2 nuits dans un hôtel ***
- La pension complète
- Le train à crémaillère jusqu'au Mont Pilatus
- Le bateau de Brunnen à Grütli
- Les entrées aux musées
- La guide sourde parlant la langue des signes française
- L'accompagnateur de l'Association S5

Renseignements et réservation : culture@s-5.ch
Organisateur : Pierrot Auger-Micou de l'Association S5 - 2 bis chemin de Vincy - 1202 Genève
Accompagnateurs : Noha El Sadawy et Pierrot Auger-Micou
Prix : 600 CHF avec acompte de 150 CHF pour la réservation et 450 CHF avant 30 juin 2023.
(Possibilité de payer en plusieurs fois).
Délai d'inscription : avant le 28 mai 2023
Nombre de participants : Maximum 10 à 14 personnes - Par ordre d'inscription.

L'association S5 décline toute responsabilité en cas d'accident. Vous devez être assurée personnellement contre les accidents. (Attestation d'assurance exigée)

s-5.ch